



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité du  
Canton de Valcourt

# AVIS PUBLIC

## Dérogation mineure

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:**

QU'à la séance ordinaire qui sera tenue le **10 août 2020, à 19h00** à la salle du conseil municipal de la municipalité du Canton de Valcourt, situé au 5583, chemin de l'Aéroport, Valcourt (QC) J0E 2L0, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme suivante :

**Nature et effets :**

- Demande de dérogation mineure pour déroger à la norme de la marge de recul avant minimale du bâtiment principal qui sera de 7,5 mètres au lieu de 12 mètres telle que stipulée au règlement de zonage numéro 200.

**Identification du site concerné :** 2560, chemin Malboeuf, lot 1 823 403.

Toute personne intéressée, pourra donner son opinion sur la demande par la poste, par internet, par téléphone ou par tous moyens électroniques de communication et les commentaires relativement à cette demande seront présentés publiquement au conseil municipal lors de la séance régulière du 10 août 2020.

Ou

Toute personne intéressée, pourra lors de cette séance, être entendue par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné au Canton de Valcourt, ce 14 juillet 2020

  
Holly Hunter  
Directrice générale